

# INTRODUCTION

L'article **D. 6311-17** du code de la santé publique portant création de la commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires prévoit que cette instance réalise le suivi de l'ensemble des formations assurées par les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU).

Dans cet objectif, la commission nationale a validé un rapport d'activité type dont la maquette figure en annexe I de ce document.

Cette maquette concerne l'activité d'enseignement des CESU pour l'année 2008. Elle leur a été adressée par l'intermédiaire des DRASS le 20 janvier 2009 par messagerie électronique. La date de restitution des rapports était fixée au 19 février 2009.

De fait, plusieurs relances ont été nécessaires et l'analyse des questionnaires n'a pu être réalisée que fin juin 2009 (**Diapositive 1**).

Le présent document comporte :

- **la synthèse nationale** des activités d'enseignement des CESU
- **la synthèse de chaque région**
- deux annexes : le rapport d'activité type (annexe I) et la présentation power-point de la synthèse nationale (annexe II)

Chaque tableau fait l'objet d'une analyse à la fois sur les résultats obtenus et sur les éventuelles difficultés d'exploitation.

Pour l'exploitation des données, les Antilles, la Guyane et la Réunion sont présentées sous une même région, ce qui porte à 23 le nombre de régions couvertes par l'enquête.

## I – Taux de réponse à l'enquête

Au total, **90 CESU** ont été recensés au cours de cette enquête (**Diapositive 2**).

Cependant, **87 réponses** étaient attendues compte tenu de la création de trois CESU en 2009 : Evreux et Le Havre pour la région Haute-Normandie et Rodez pour la région Midi-Pyrénées.

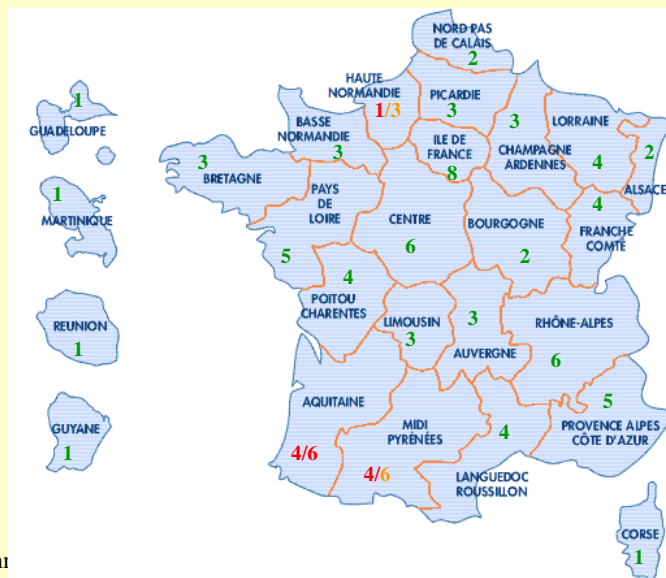
**84 CESU** ont répondu à l'enquête soit un taux de participation de 97%. Les trois CESU qui n'ont pas restitué de rapport d'activité sont Agen et Périgueux (Aquitaine) et Foix (Midi-Pyrénées).

Le retard dans les délais de réponse s'explique le plus souvent par la non transmission du rapport type par les DRASS. Dans certaines régions, on constate en effet l'absence d'un interlocuteur sur le sujet et le dossier CESU relève de services très hétérogènes selon les DRASS.

### *Diapositive 2*

# Taux de réponse des CESU au rapport d'activité 2008

## 97 %



Com

## II – Tableau relatif au nombre d'AFGSU délivrées

### Objectifs

- évaluer le nombre total d'AFGSU délivrées par les CESU : AFGSU 1, AFGSU 2 et AFGSU spécialisée :
  - o lors d'une première délivrance
  - o lors d'un renouvellement
- évaluer le nombre d'AFGSU dont la formation a été réalisée par :
  - o les CESU
  - o un organisme de formation initiale préparant à une profession de santé
  - o un organisme de formation continue

### Résultats

Au total, **68 768 AFSU** ont été délivrées en 2008 réparties ainsi (**Diapositive 3**) :

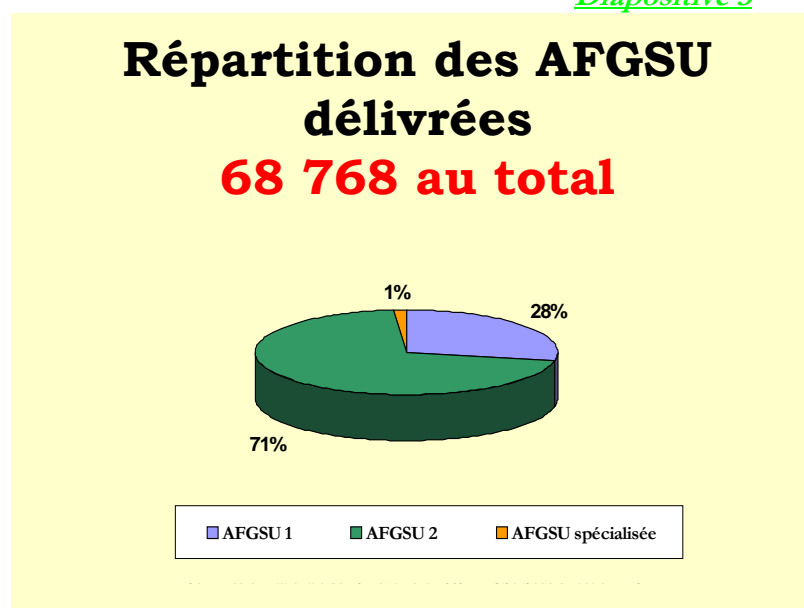
- 19 426 AFGSU 1 (28%)
- 48 452 AFGSU 2 (71%)
- 890 AFGSU spécialisée (1%)

L'AFGSU 2 est l'attestation la plus souvent délivrée, ce qui s'explique par le caractère obligatoire de celle-ci dans le cadre des cursus de formation initiale des médicaux et paramédicaux.

On peut relever néanmoins que l'**AFGSU 1** représente **28%** des AFGSU.

Il faut noter que, dans certains cas, l'AFGSU 1 est délivrée et secondairement on délivre l'AFGSU 2. C'est notamment le cas pour les élèves aides-soignants. Ce point serait à clarifier au niveau de la procédure de délivrance car les mêmes individus justifient de l'AFGSU 1 et 2.

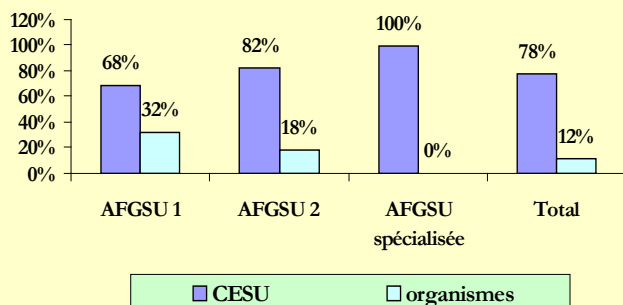
### *Diapositive 3*



**Diapositive 4** : 68% des AFGSU 1 délivrées et 82% des AFGSU 2 ont fait l'objet d'une formation dispensée par les CESU. Lorsque les formations sont assurées par un autre organisme, la répartition entre structure de formation initiale (FI) et organisme de formation continue (FC) est à peu près égale : 54% FI et 46% FC pour l'AFGSU 1 et 57% FI et 43% FC pour l'AFGSU 2.

#### Diapositive 4

### Répartition pour la dispense des AFGSU entre CESU et autres organismes de formation



Commission nationale du 25 novembre 2009 - DGS / Sous-direction MC

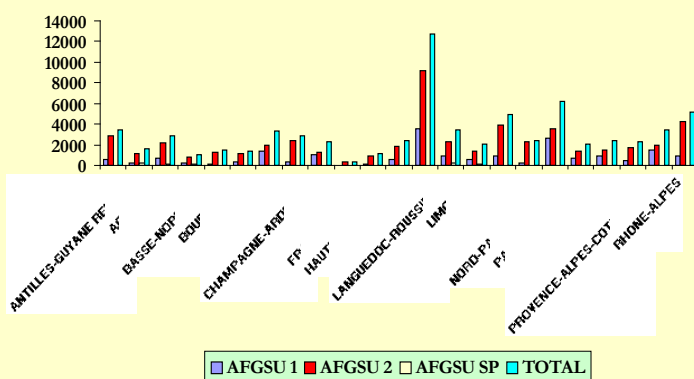
En ce qui concerne l'AFGSU spécialisée, ce tableau ne prend en compte que les attestations délivrées en 2008. Nous verrons ultérieurement un tableau récapitulatif des AFGSU spécialisées délivrées depuis la parution du texte relatif à l'AFGSU.

Pour l'année 2008, aucune attestation n'a été délivrée dans le cadre d'un renouvellement, le délai de validité de l'AFGSU étant de 4 ans pour l'AFGSU 1 et 2, les premiers renouvellements devraient apparaître en 2010-2011 et pour l'AFGSU spécialisée dont la validité est de deux à partir de 2009.

Toutes les régions assurent des formations AFGSU 1 et 2, ce qui traduit la volonté des CESU d'assurer la montée en charge de ces formations et 13 régions dispensent la formation AFGSU spécialisée (**Diapositive 5**)

#### Diapositive 5

### Délivrance de l'AFGSU par région



## Difficultés

Les CESU ont parfois eu des difficultés à distinguer l'organisme ayant assuré la formation notamment entre formation initiale et continue. Des croisements avec d'autres tableaux ont été nécessaires pour l'analyse.

## **III – Tableau relatif au nombre d'AFGSU 2 délivrées aux étudiants et élèves**

### Objectifs

- évaluer le nombre total d'AFGSU 2 délivrées à des étudiants et élèves inscrits dans un cursus de formation médicale ou paramédicale, que l'attestation soit obligatoire ou non pour l'obtention du diplôme.

### Résultats

Au total, **38 009 AFGSU 2** ont été délivrées à des étudiants et élèves inscrits dans un cursus de formation initiale médicale ou paramédicale et **92%** concernent les **étudiants paramédicaux**.

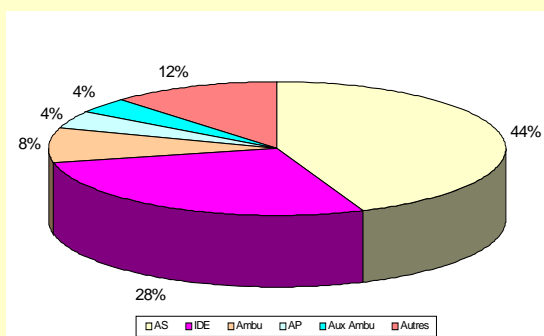
La répartition en pourcentage des attestations délivrées est la suivante (**Diapositive 6**) :

- 44 % aux élèves aides soignants
- 28% aux étudiants infirmiers
- 8% aux ambulanciers
- 4,5% aux auxiliaires de puériculture
- 4% aux auxiliaires ambulanciers
- 1,5% pour l'ensemble des autres filières

Le fort pourcentage d'élèves aides-soignants s'explique par le caractère obligatoire de l'attestation pour la délivrance du diplôme associé à la durée de la formation qui est de un an. Pour les infirmiers, l'exigibilité sera effective à compter de 2010 mais compte tenu des flux importants les CESU assurent une montée en charge progressive.

### Diapositive 6

#### **Délivrance de l'AFGSU 2 aux étudiants et élèves paramédicaux Répartition par filières**



Commission nationale du 25 novembre 2009 - DGS / Sous-direction MC

Dans un second temps, il est apparu intéressant de comparer le nombre d'attestations délivrées aux flux d'entrée dans les instituts (**Diapositive 7**).

*Diapositive 7*

**Taux de capacité de formation AFGSU 2  
des CESU / filière de formation  
paramédicale**

FILIERES	AFGSU	FLUX	% capacité
IDE	9 683	27 000	36%
IAD E	338	5 68	60%
IB O D E	266	338	79%
P U E R	669	894	75%
M K	768	1934	40%
E R G O	32		
R A D I O	627	641	98%
P R E P A P H A R M A	251		
L A B O	619	116	400%
P S Y C H O	38	369	10%
O R T H O	1		
P P	138	504	27%
A S	15 333	188 64	81%
A P	1523	3094	49%
A M B U	2910	1251	130%
A U X A M B U	1289		

Commission nationale du 25 novembre 2009 - DGS / Sous-direction MC

En ce qui concerne les étudiants infirmiers, en 2008, le taux de formés s'élève à 36% de l'effectif d'une rentrée. Ce taux peut paraître satisfaisant compte tenu de la date d'entrée en vigueur de l'obligation de justifier de l'attestation fixée à 2010.

Pour les infirmiers spécialisés, on constate un déficit de 20% pour les IBODE et les PUER, ces étudiants étant formés respectivement sur 18 et 12 mois. Pour les IADE, la formation étant sur 2 ans, il faudra prendre en compte l'année 2009 pour la promotion entrée en septembre 2007.

Pour les AS et les AP le taux d'élèves formés ne couvrent pas l'ensemble des besoins pour que les DPAS et DPAP soient délivrés. Un mail de la DHOS avait autorisé les DDASS à délivrer les diplômes sans justifier de l'AFGSU.

Pour les ambulanciers, tous les élèves ont été formés mais cette filière n'étant prise en compte par la DRESS que depuis 2007, le recensement des instituts est peut-être incomplet.

On relève également que la quasi totalité des manipulateurs en électroradiologie médicale est formée de même que les étudiants techniciens de laboratoire mais les chiffres pris en compte pour cette analyse sont ceux de la DRESS qui ne comprennent pas la filière BTS.

En ce qui concerne les étudiants en cycle d'études médicales, seuls 24% d'entre eux ont obtenu l'attestation. Mais il faut prendre en compte qu'il y a un étalement dans le temps de cette formation (**Diapositive 8**).

*Diapositive 8*

## Taux de capacité de formation / filière médicale sur la base du NC 2007

Médicaux	AFGSU	% / NC
Médecins	1448	20%
Pharmaciens	829	28%
Odonto	335	34%
Total	2612	24%

Commission nationale du 25 novembre 2009 - DGS / Sous-direction MC

Enfin, il est apparu intéressant d'analyser la capacité de formation AFGSU au niveau des régions en vue d'évaluer si les CESU répondent aux besoins de formation (**Diapositive 9**).

### Diapositive 9

Régions	IDE	IADE	IBODE	PUER	MK	AS	AP	SF
ALSACE	82%	100%	100%	100%	100%	82%	69%	0%
ANTILLES-GUYANE REUNION	100%	0%	0%	34%	100%	100%	100%	0%
AQUITAINE	40%	0%	100%	55%	100%	100%	100%	63%
AUVERGNE	0%	100%	100%	0%	7%	68%	100%	0%
BASSE-NORMANDIE	64%	0%	100%	100%	100%	100%	0%	100%
BOURGOGNE	37%	0%	Pas de formation	0%	0%	43%	0%	0%
BRETAGNE	70%	100%	100%	100%	0%	100%	63%	100%
CENTRE	35%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
CHAMPAGNE-ARDENNES	56%	36%	0%	100%	0%	62%	100%	100%
CORSE	50%	Pas de formation				71%	100%	Pas de formation
FRANCHE-COMTE	21%	0%	0%	0%	0%	72%	100%	0%
HAUTE-NORMANDIE	74%	100%	100%	100%	100%	9%	13%	100%
ILE DE FRANCE	100%	70%	100%	0%	0%	63%	32%	0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	25%	0%	100%	30%	100%	70%	100%	35%
LIMOUSIN	60%	100%	100%	100%	44%	100%	5%	100%
LORRAINE	30%	0%	100%	53%	0%	100%	42%	0%
MIDI-PYRENEES	18%	100%	100%	0%	100%	38%	13%	100%
NORD-PAS-DE-CALAIS	27%	100%	0%	100%	73%	68%	11%	60%
PAYS DE LA LOIRE	43%	100%	0%	100%	0%	100%	35%	0%
PICARDIE	59%	0%	0%	0%	0%	69%	100%	100%
POITOU-CHARENTES	39%	100%	Pas de formation			100%	100%	100%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	21%	44%	0%	100%	77%	100%	61%	100%
RHONE-ALPES	15%	100%	100%	100%	30%	100%	61%	39%

Pour l'analyse de ce tableau, ont été prises en compte les filières pour lesquelles le taux de réponse était le plus élevé.

Sur les **23 régions** :

- Formation AS : **11 régions** ont une **capacité de formation adaptée** aux besoins (en vert clair), 7 régions ont une capacité à hauteur de 70% qui s'explique par la montée en charge progressive, 2 régions sont à 60% (en orange), 2 autres entre 30 et 50% (en rose mais deux réponses manquantes) et **1 région est très insuffisante** (en rouge Haute-Normandie avec seulement 1 CESU en 2008 et création de 2 autres en 2009)

- Formation AP (masse d'élèves plus petite) : **10 régions répondent totalement aux besoins** et 6 régions sont insuffisantes

- Sur les autres formations il faut prendre en compte le délai d'exigibilité pour les cursus en 3 ans à partir de 2007 et relativiser le faible nombre de formés

- Globalement, un certain nombre de régions répondent totalement à la demande quelle que soit la filière de formation (Alsace, Bretagne, Centre, .....

### Difficultés

Certains CESU ont renseigné non pas le nombre d'attestations délivrées mais le nombre d'élèves ou d'étudiants ayant bénéficié d'une partie de la formation.

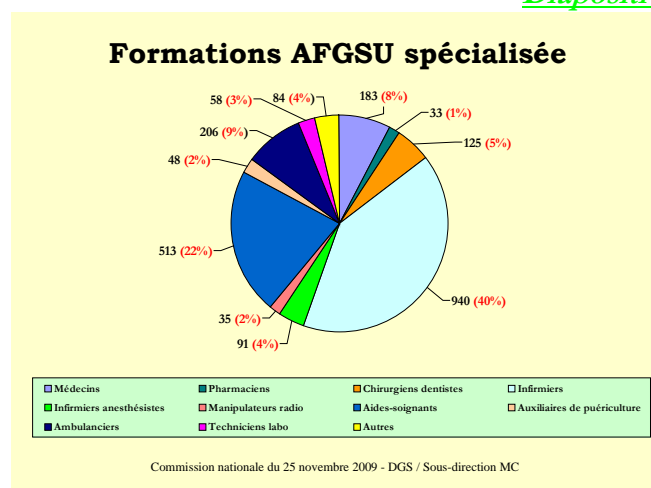
## IV – Tableau relatif à l'AFGSU spécialisée

### Objectifs

- recenser le nombre de professionnels de santé ayant obtenu l'AFGSU spécialisée
- identifier la qualification professionnelle de ces personnes en référence aux professions figurant dans la quatrième partie du code de la santé publique.

### Résultats

#### Diapositive 11



2316 professionnels de santé ont obtenu l'AFGSU spécialisée, ce qui est très peu par rapport au volume global (0,2% pour les infirmiers), mais il faut rappeler qu'il s'agit d'une démarche volontaire.

En proportion, ce sont les infirmiers et les aides-soignants qui ont le plus bénéficié de l'AFGSU spécialisée.

### Difficultés

Ce tableau n'a pas présenté de difficultés particulières.



## V – Tableau relatif aux formations dispensées par les CESU

### Objectifs

- recenser le nombre de personnes ayant suivi en tout ou en partie une formation AFGSU, que celle-ci ait abouti ou non à la délivrance d'une attestation
- évaluer le volume horaire annuel de formations AFGSU assurées par les CESU

### Difficultés

Ce tableau n'a pas pu être exploité compte tenu des incohérences constatées notamment concernant les volumes horaires. Les modalités de calcul ont en effet été très différentes d'un CESU à un autre.

## VI – Tableau relatif aux formations sécurité civile

### Objectifs

- recenser les formations sécurité civile dispensées par les CESU
- identifier le nombre de formés
- évaluer le volume horaire annuel
- évaluer le nombre de diplômes délivrés

### Résultats

La procédure d'habilitation, depuis 2008, a changé et c'est désormais la DGS qui habilite les CESU.

En 2008, **29 CESU** ont bénéficié de leur renouvellement selon la nouvelle procédure et sur la base de l'enquête 2007 de l'ANCESU.

Actuellement, de nombreuses demandes arrivent au ministère pour des renouvellements d'habilitation. Le renouvellement n'est toutefois pas accordé pour certains, les exigences réglementaires n'étant pas remplies (PAE 1 pour les formations PSE 1 et PSE 2).

La moitié des CESU dispensent des formations sécurité civile et au total seules 4 régions n'en assurent pas.

### *Diapositive 12*

#### **Formations sécurité civile**

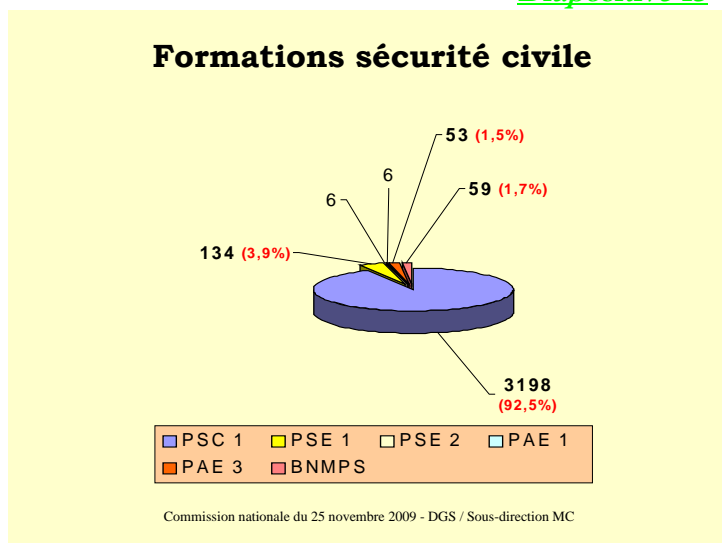
- **45 CESU dispensent des formations de sécurité civile soit**

**52 % d'entre eux**

**4 régions n'en assurent pas (Corse, Franche Comté, Haute-Normandie et Nord-Pas de Calais)**

C'est notamment le **PSC 1** qui est enseigné au niveau des CESU avec **3198 attestations délivrées** en 2008.

### *Diapositive 13*



Le taux de réussite aux épreuves finales est de 100% sauf pour :

- PSC 1 : 96%
- PAE 3 : 93%
- BNMP5 : 91%

### Difficultés

Les données relatives aux volumes horaires n'ont pas pu être exploitées en raison des incohérences constatées en comparant les résultats d'un CESU à un autre.

## **VII – Tableau relatif aux formations de formateurs**

### Objectifs

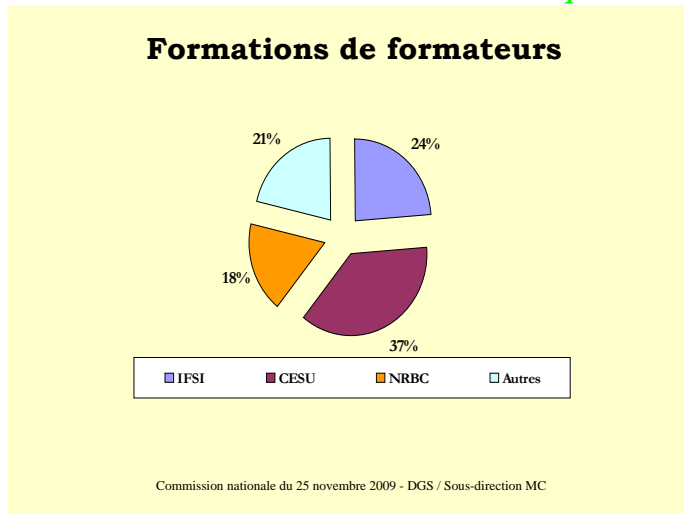
- recenser toutes les formations de formateurs AFGSU

### Résultats

Le nombre total de formateurs formés est de 2177 répartis ainsi :

- 18% de formateurs des instituts de formation
- 37% de formateurs des CESU
- 24% de formateurs NRBC
- 21% autres ( formateurs gestes et soins d'urgence, formateurs module risques collectifs, recyclage monitorat CESU,.....)

## Diapositive 14



A part 4 régions, toutes ont assuré des formations de formateurs (Antilles, Centre, Languedoc-Roussillon et Limousin)

La répartition en fonction des types de formation est très variable selon les régions.

### Difficultés

Les données relatives aux publics concernés et aux volumes horaires n'ont pas pu être exploitées en raison des incohérences constatées en comparant les résultats d'un CESU à un autre.

## VIII – Tableau relatif aux autres formations que celles de l'AFGSU

### Objectifs

- recenser toutes les formations autres que l'AFGSU
- caractériser les autres formations
- identifier le texte de référence s'il existe
- évaluer le nombre de personnes formées
- évaluer le volume horaire annuel de formation

### Résultats

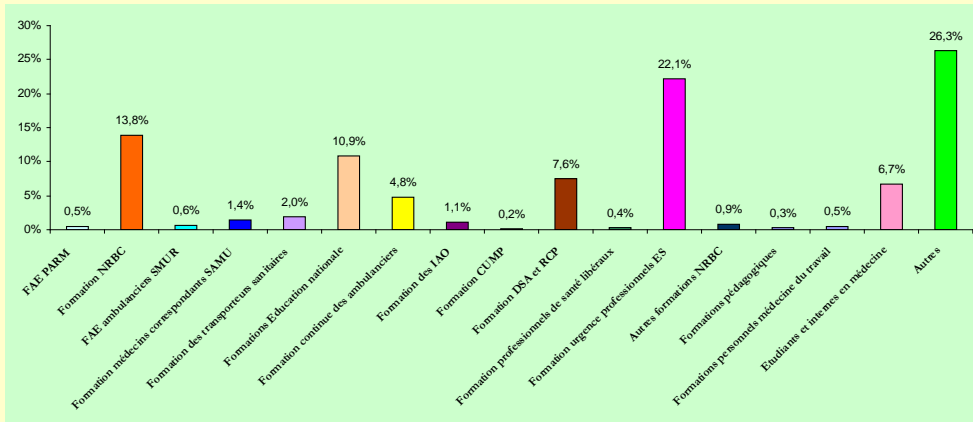
27 764 personnes ont bénéficié d'une formation dispensée par les CESU, autre que l'AFGSU.

Quelques thématiques se dégagent nettement :

- les formations aux gestes d'urgence des professionnels des établissements de santé ou de structures d'accueil enfants
- les formations NRBC
- les formations éducation nationale
- les formations au DSA et à la RCP
- les formations des étudiants et internes en médecine

## Diapositive 17

### Autres formations



Commission nationale du 25 novembre 2009 - DGS / Sous-direction MC

### Difficultés

Les données relatives aux publics concernés et aux volumes horaires n'ont pas pu être exploitées en raison des incohérences constatées en comparant les résultats d'un CESU à un autre.